

Réponses à l'interpellation 29-01-2024

Chers membres du Conseil,

La rédaction de mon interpellation étant antérieure à la publication de l'Ordre du jour du Conseil annonçant la décision sur l'aspect voirie du projet des « Fèchères » ainsi que de la publication du projet d'Arrêté que vous vous apprêtez à voter apportant déjà plusieurs éléments de réponses aux questions posées, mon temps de réplique va quelque peu dépasser les deux minutes autorisées. Au vu de l'importance du dossier et du fait qu'il va lourdement impacter la commune pour de nombreuses années, j'ose espérer que vous autoriserez cet écart de quelques dizaines de secondes au protocole.

1. Concernant les avis

Le projet d'Arrêté qui vous est proposé ce soir précise que :

- La demande de permis d'urbanisme a été déposée en date du 09/06/2023
- La demande considérée comme complète fait l'objet d'un accusé de réception en date du 28/06/2023.
- Selon le point 6, les différents avis (Inasep, SWDE, Ores, divers services du SPW, zone de secours Dinaphi) ont tous été sollicités en date du 28/06/2023 et reçus dans les jours ou les semaines qui suivaient cette date, mais en tout état de cause avant la réunion de concertation du 06 octobre 2023 (sauf pour l'avis du Collège Communal d'Assesse reçu le 13 octobre).

L'Autorité Communale, lors de la réunion de concertation du 06 octobre a précisé et je la cite : « L'Autorité communale a sollicité les avis des administrations concernées par le projet, elle est en attente de ces avis, cela prend du temps et le vote au Conseil Communal n'aura lieu qu'une fois tous les avis récoltés et analysés ».

Le Collectif a été particulièrement interpellé par les réponses des Ministres Borsus et Henry à des questions parlementaires posées dans les Commissions d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité car selon les deux Ministres, **en date du 13 novembre 2023**, la Commune d'Yvoir n'avait sollicité aucun des services concernés du SPW afin d'émettre un avis sur le projet.

Qu'à la même date, sur demande auprès de l'Inasep, il a été confirmé qu'aucun avis n'avait été sollicité au sujet de la capacité d'égouttage du village d'absorber le projet.

Où se situe donc la vérité ?

Il est précisé dans le projet d'Arrêté qui vous est soumis que tous les avis avaient été sollicités en temps opportun. Or l'Autorité Communale elle-même précise au mois d'octobre (plus de 3 mois plus tard donc) lors de la réunion de concertation qu'elle est encore en attente de ces avis...Et mieux, au mois de novembre, les deux Ministres interpellés répondent en chœur que la Commune n'a demandé d'avis auprès d'aucun service du SPW !

Il est donc acquis que vous devrez voter ce soir sur bases d'avis qui n'ont pas été sollicités malgré les demandes motivées du Collectif.

Mieux, vu les éclaircissements donnés (et repérés par le Collectif), les avis qui sont mentionnés ne sont autres que ceux reçus par le promoteur lors de l'élaboration de son projet et transmis en lien avec la demande de permis d'urbanisme.

Est-ce la vision qu'a le Conseil Communal de sa mission d'investigation, surtout quand elle réclamée par plus de 300 citoyens ?

Est-ce la vision qu'à l'Autorité Communale de la neutralité qui doit accompagner toute prise de décision ?

Vous y répondrez, chacun, personnellement, par votre vote de ce soir !

2. Sur les raisons pour la commune de voter pour ce projet

Clairement, soyons francs, il n'existe que deux raisons pour lesquelles l'Autorité Communale pourrait se prononcer en faveur de ce projet : la pression immobilière due à la présence du CHU Mont-Godinne et l'état des finances communales.

La première raison peut déjà être balayée d'un revers de la main. Il est de notoriété publique que, suite à la politique fédérale de création de pôles hospitaliers tels le Mont-Légia à Liège ou Marie Curie à Charleroi, l'hôpital va à terme quitter le site de Mont-Godinne.

Cela a d'ailleurs fait partie du discours de la direction lors de la séance officielle de présentation des vœux, séance à laquelle vous étiez par ailleurs présent Monsieur le Bourgmestre.

Suite à la longueur de la procédure (et bien entendu des recours qui s'annoncent), la première pierre de ce projet immobilier n'est donc pas prête d'être posée...

La pression immobilière, par ailleurs non-mesurable ni quantifiable, n'est donc pas un argument mais bien une annonce ou un simple vœu de prospérité....

La seconde raison serait l'état des finances communales présenté comme particulièrement inquiétant, débattu lors du Conseil Communal de décembre 2023 et donc les échos ont été largement diffusés notamment par le groupe EPY

La combinaison de toutes ces données d'emprunts déjà souscrits où à souscrire que vous connaissez mieux que nous pour en avoir longuement débattu, la hausse des dossiers d'aide sociale (via le CPAS) et le tassement légitime des recettes fiscales ont déjà mis à mal le budget voté et plombé celui des années qui arrivent...

Les provisions disponibles ont permis d'équilibrer, de justesse, le budget mais utiliser le bas de laine communal pour éponger des dépenses qu'on aurait pu mieux anticiper ou limiter n'est pas une solution durable.

Il n'est pas discutable non plus que vos prévisions d'emprunts futurs vont se faire ressentir durant 15-20 ans au minimum !

Ajoutant un peu à la douleur du budget communal, le présent projet immobilier prévoit les coûts de reprise des voiries et des espaces verts, l'entretien des noues et autres postes qui n'ont pas encore pu être quantifiés et budgétés.

Au vu de ces éléments, le Collectif estime qu'il s'agit une fois de plus d'une gestion hasardeuse des deniers publics et considère que les élus n'ont pas à sacrifier le cadre de vie de riverains au profit de quelques décimes additionnels qui ne pourront régler à eux seuls une gestion désastreuse de plusieurs années des finances communales.

Ici encore, le Collectif ne peut se mettre à votre place mais il s'agit de votre responsabilité lorsque vous engagez des deniers publics ou lorsque vous vous lancez dans des opérations non budgétées qui peuvent s'avérer très coûteuses pour vos concitoyens....

3. Sur la mobilisation citoyenne et la responsabilité politique et morale

Pour en terminer, je me permettrai de citer Winston Churchill qui, il y a longtemps déjà, disait : « Un citoyen qui ne sait se faire entendre, est un citoyen inutile ».

Puisque vous êtes responsables politiques, vous savez mieux que quiconque que tous les textes législatifs actuels doivent être conformes à la Charte Européenne qui considère comme un devoir, une obligation d'associer la participation citoyenne au processus de décision politique...

Nous étions deux, trois puis vingt et puis plus de 300 à nous manifester lors de l'enquête publique.

Nous étions deux, trois, vingt, 300 et maintenant plus de 2.000 à avoir signés la pétition auprès du Parlement de Wallonie.

La commune d'Yvoir est donc connue, désormais, pour avoir dépassé en nombre, deux records historiques dans le processus démocratique et les possibilités de manifestation offerte aux citoyens.

Nous supposons que comme tout nous, vous êtes particulièrement fiers de ces records !

Nous avons, malheureusement, été quelque peu attristés par le fait que ces événements démocratiques sans précédent soient mis à mal par des négociations secrètes, à votre demande, avec les promoteurs. Nous espérons une plus grande considération de nos élus et des membres qui se présenteront très bientôt au suffrage...

L'opposition à ce projet immobilier aura néanmoins permis de voir évoluer les consciences, de voir naître un Collectif compétent, mesuré, indépendant et vecteur de la pensée de vos électeurs. Ce qui devrait vous permettre d'adapter vos programmes à leurs réels soucis !

Le plus intéressant est que la majorité des signatures de la pétition proviennent d'Yvoir et des différents villages qui composent l'entité. Ce sont donc bien vos électrices et vos électeurs qui se sont prononcés contre le projet !

Saurez-vous les entendre ???

Ces derniers mois, plusieurs projets similaires, comprenant une ouverture de voirie ne participant pas au maillage communal ont été recalés, soit par les autorités communales, soit par la Région wallonne ou encore par le Conseil d'Etat.

Nous savons pertinemment que de nombreuses communes wallonnes sont soumises à une forte pression de la part des promoteurs immobiliers souhaitant faire passer de tels projets avant l'instauration des nouveaux SDT et CoDT.

Mais souhaitez-vous réellement être les premiers élus à ouvrir cette boîte de pandore ? Votre décision marquera de toute manière votre carrière politique de manière indélébile...

Votre vote de ce soir sera donc une indication certaine et très claire du poids que vous accordez à la volonté de votre électorat. Il va de soi que, fort du soutien citoyen qu'il a reçu (et à vrai dire aussi inattendu qu'inespéré), le Collectif devenu ASBL, se devra dans le respect de son objet social de publier les votes de chacun d'entre vous par toutes voies, d'éventuellement émettre des consignes de vote en vue des prochaines élections, voire même d'initier la création d'une liste citoyenne qui rebattra à n'en point douter les cartes du jeu politique communal...

Toute décision emporte son lot de péripéties mais nous sommes particulièrement fiers du dialogue que nous avons pu nouer avec les habitants de la commune et cette expérience de participation, de mobilisation citoyenne que nous envierions beaucoup de formations politiques (- sourire intense-) nous a comblé...

Espérons que vous saurez également l'entendre.

Merci une fois encore, chers membres du Conseil, pour votre écoute attentive de cette position citoyenne. Nous allons maintenant calmement attendre le résultat des votes quant au dossier des Fèchères, et puis nous nous retirerons en silence afin de vous laisser poursuivre le Conseil.



Non100Maisons

COLLECTIF MONT
(YVOIR)